



POSTE DE QUARTIER 12

SERVICE DE POLICE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL



Le 3 octobre 2024

Le droit de manifester, ses limites et le rôle du SPVM

Chers résidents et résidentes,

En tant que commandante du poste de quartier (PDQ) 12, je tenais à m'adresser à vous alors qu'approche le premier anniversaire de la dramatique reprise du conflit israélo-palestinien.

De nombreuses manifestations ont eu lieu depuis à Montréal, ce qui a pu générer des craintes et du mécontentement chez les personnes habitant à proximité des lieux de rassemblements. En tant que service de police, la quiétude et la sécurité de la population sont pour nous une priorité.

Le droit de manifester est toutefois une liberté fondamentale garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ni les policiers ni les autorités municipales ne peuvent empêcher des gens de se réunir pacifiquement pour exprimer leurs opinions.

Ce droit a toutefois des limites. On ne peut pas s'en prévaloir pour commettre des méfaits ou du vandalisme, par exemple. Dans une telle situation, les policiers interviendront alors afin de protéger les biens et les personnes, ce qui inclut les manifestants. Les contrevenants s'exposeront à des arrestations ou à l'émission de constats d'infraction.

L'incitation à la haine est également illégale, tout comme les appels à la violence. Les crimes et les incidents motivés par la haine n'ont pas leur place dans une ville tolérante comme Montréal. Je vous invite donc à nous contacter si vous êtes victimes ou témoins de tels actes.

Le sentiment de sécurité des membres de toutes les populations étant prioritaire pour le SPVM, nous continuerons d'assurer une vigie de la situation. Des policiers et policières assureront d'ailleurs une présence lors des célébrations des communautés juives qui auront lieu ce mois-ci.

En terminant, je tiens à vous remercier de votre collaboration. Si vous avez des questions, je vous invite à nous écrire à pdq12@spvm.gc.ca ou en remplissant le formulaire de contact sur notre [site Web](#). Il est également possible de communiquer de façon anonyme et confidentielle avec Info-Crime Montréal au 514 393-1133 ou en vous rendant sur le site infocrimemontreal.ca. En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Merci,

Angélique Beudet, commandante
Chef du poste de quartier 12